

Union Régionale
Centre-Val de Loire
de la CGT



NUMÉRO 32



Acteurs de la Vie

Acteurs des Luites



DANS CE NUMÉRO:

Page 2 : Ordre du jour séance plénière du 9 mai 2022

Page 3 : Avis sur la communication de la Région CVL « Acte II du Pacte régional santé »

Page 4 : Avis la démarche de prospective énergétique

Page 5 : Avis sur la communication de la Région: « économie sociale et solidaire : vers une nouvelle étape... »

Page 6 : Avis sur la communication de la Région: « emploi et économie sociale et solidaire ... »

Page 7 : Contribution du CESER sur l'A154

Page 8 : Avis sur la feuille de route de la politique sportive régionale de la région CVL

*Séance plénière du
9 mai 2022*

ORDRE DU JOUR Plénière du 9 mai 2022

Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur (e) du CESER	Intervenant (e) de la CGT	Vote de la CGT
Avis sur la communication de la Région CVL « Acte II du Pacte régional santé ».	François BONNEAU, président du Conseil Régional CVL	Pierre ALLORANT	Alain GUILMAIN	Pour
Rapport du CESER sur les violences faites aux femmes	Magali BESSARD, VP Egalité Femmes/Hommes, formation sanitaires et sociales	Fatim LABIB		
Avis la démarche de prospective énergétique	Charles FOURNIER, VP climat transformations écologiques et sociales, transition énergétique, économie sociale et solidaire, vie associative	Jean-Claude BROSSIER	Laurent BENETEAU	Pour
Avis sur la communication de la Région: « économie sociale et solidaire : vers une nouvelle étape de l'engagement de la Région CVL pour une vitalité associative ».	Charles FOURNIER, VP climat transformations écologiques et sociales, transition énergétique, économie sociale et solidaire, vie associative	Laure DAVIOT BEN MUSTAPHA	Kenza BELLIARD	Abstention
Avis sur la communication de la Région: « emploi et économie sociale et solidaire—expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » la région CVL s'engage ».	Charles FOURNIE VP et/ou Jean-Patrick GILLE, VP emploi formation professionnelle, orientation, insertion	Kenza BELLIARD	Florence DUMOND	Abstention
Contribution du CESER sur l'A 154	Philippe FOURNIE, VP mobilités, transports, intermodalités (sous réserve)	Isabelle PAROT	Bernard VINSOT	
Avis sur la feuille de route de la politique sportive régionale de la région CVL	Mohamed MOULAY, conseiller régional délégué au sport	Alicia MAINFERME	Nicolas LEPAIN	Pour
Intervention sur quelques actions financées par les fonds européens (présentation d'exemples concrets par le CESER)	Karine GLOANEC MAURIN, conseillère déléguée auprès du VP Economie, tourisme et Europe, chargée des dossiers concernant l'Europe	Hervé COUPEAU		
Elections : présidente de la 4ème commission (en remplacement de Barkaroum REALI)				

AVIS SUR LA COMMUNICATION DE LA RÉGION CVL « ACTE II DU PACTE RÉGIONAL SANTÉ ». INTERVENTION DE ALAIN GUILMAIN AU NOM DU GROUPE CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Messieurs et Mesdames les Con-
seiller(e)s,
Monsieur le président du Conseil
Régional,*

La création d'un département de santé à l'université d'Orléans, préfigurant la création d'une faculté de médecine, tout comme la transformation du CHRO en CHRU répondent aux revendications portées par la CGT depuis presque 30 ans.

Nous regrettons profondément qu'il faille arriver à la situation dramatique d'aujourd'hui, avec son cortège de drame, pour que l'on soit enfin entendu.

Cependant, nous réaffirmons notre opposition aux Infirmières de Pratiques Avancées, sorte de sous-médecin, qui, malgré leurs compétences, ne garantissent pas pleinement la sécurité des patients.

En conséquence, l'embauche de 3 IPA, préconisée par le rapport, doit être remplacée par des médecins, en mettant les moyens pour recruter.

Le rapport, tout comme l'avis, pointent, parmi les faiblesses du projet, les difficultés de fonctionnement du CHRO, notamment au service des urgences.

La Commission Médicale d'établissement vient d'ailleurs d'adresser un courrier au directeur de l'ARS,

au directeur de l'établissement et d'autres acteurs concernés, faisant part des dysfonctionnements et faisant part de plusieurs préconisations pour remédier à cette situation catastrophique, tant pour les personnels que les patients.

Alors que 150 lits ont été fermés au CHRO, au nom du manque de personnel, il y a urgence à mener une réelle campagne de recrutements massifs de médecins et de paramédicaux, en donnant des garanties sur les conditions de travail et les salaires, afin de revenir à un fonctionnement normal, dans l'intérêt de toutes et tous.

La CGT a interpellé le directeur de l'ARS et la Préfète de Région, demandant l'instauration d'une cellule de crise, composée des médecins, des personnels, des représentants des organisations syndicales et de tous les acteurs concernés, afin de travailler au règlement le plus rapide possible de la situation, en particulier aux urgences.

Lors de notre rencontre avec le directeur de l'ARS, la Préfète de Région n'ayant pas daigné nous répondre, une nouvelle fois, celui-ci a rejeté cette demande, imputant cette responsabilité au directeur de l'établissement qui a pourtant laissé pourrir la situation depuis 3 ans.

Nous continuons pourtant à penser que la mise en place de cette cellule de crise serait le meilleur moyen pour faire évoluer favorablement la situation et placer le

CHRO en situation réelle et optimale pour sa transformation en CHRU.

Tout comme nous soutenons la préconisation de l'avis de constituer une commission ou comité de suivi, chargé du suivi de l'avancement de la mise en place de la faculté de médecine à Orléans, composée des personnels, des usagers et de tous les acteurs concernés.

Concernant la gouvernance, nous sommes favorables à une faculté indépendante, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, la coopération, l'entraide, le partage d'expérience avec l'Université de Tours et voir d'autres.

La CGT votera cet avis qui va malgré tout dans le bon sens.



AVIS LA DÉMARCHE DE PROSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE

Intervention de Laurent BENETEAU au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillés-ères,

La CGT partage globalement l'avis du CESER sur la démarche de Prospective Energétique Régionale.

Cependant, pour que l'objectif « autonomie énergétique de la région CVL » soit atteint en 2050, la CGT insiste sur le fait qu'il est indispensable que l'accompagnement social (emploi, formation,...) soit bien pris en compte.

La sauvegarde du climat est une priorité pour l'avenir de l'humanité. Les dernières analyses du GIEC montrent que les objectifs définis auparavant pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C ne pourraient pas être atteints dans les modèles actuels.

C'est d'un nouveau modèle économique dont les Nations ont besoin pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique et pour réduire drastiquement les inégalités.



Celui-ci passe nécessairement par la mise en place de **services publics de l'eau, de la mobilité, de l'énergie** en capacité de planifier les investissements nécessaires et

d'assurer coordination et cohérence dans cette lutte et pas uniquement par le prisme du contrôle d'une tarification ou de la croyance dans le marché. Il y a donc nécessité et urgence à sortir des dogmes de la concurrence libre et non faussée pour l'ensemble du secteur énergétique.

Pour la CGT, les 3 axes pour réussir la transition énergétique résident dans :

- La construction d'un mix énergétique bas carbone,
- Une efficacité et une performance énergétiques renforcées,
- Une répercussion faible des coûts de production sur les usagers.

La CGT affirme que l'énergie n'est pas une marchandise mais un bien commun.

Un tarif juste et stable doit être la clé pour l'adhésion commune au défi et pour l'obtention de la confiance nécessaire pour des investissements moyens et long terme.

La CGT est attachée à la péréquation tarifaire et au tarif régulé de vente notamment de l'électricité et du gaz, au juste coût, pour assurer l'accès de Toutes et Tous à l'énergie et éradiquer la précarité énergétique.

Faire des efforts de sobriété, investir dans l'isolation de son logement, changer de mode de consommation pour plus d'efficacité et de performance énergétique, ..., et cela sans une réelle maîtrise de sa facture ne pourrait être acceptable.



Le maintien d'un MIX énergétique sur la région CVL est indispensable. Le tout ENR serait utopique pour garantir l'accès à l'énergie à tous en toute heure. La région CVL ne saurait être importatrice demain alors qu'elle est exportatrice aujourd'hui. Elle doit donc prendre toute sa part dans la politique nationale et affirmer sa position vis-à-vis de la nation pour le renouvellement des moyens de production de son territoire notamment.

La CGT est opposée à la régionalisation de l'énergie, fruit des lois transition énergétique ou PACTE.

Enfin, l'avenir du secteur énergétique doit reposer sur une nouvelle articulation entre toutes les activités permettant la production, le transport, la distribution d'énergie, la recherche et le développement, les études et conceptions, le développement des services énergétiques ainsi que le démantèlement des ouvrages industriels.

La lutte contre le réchauffement climatique, l'indépendance énergétique, la sécurité et la responsabilité sociale dans l'approvisionnement, mais aussi la lutte contre l'exclusion devront être des priorités Nationales et Régionales CVL, portées par le **service public de l'énergie**.

La CGT soutiendra cet avis.

AVIS SUR LA COMMUNICATION DE LA RÉGION: « ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERS UNE NOUVELLE ÉTAPE DE L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION CVL POUR UNE VITALITÉ ASSOCIATIVE »

Intervention de Kenza BELLIARD au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillés-ères,*

Les associations sont des organisations essentielles pour la cohésion sociale. Elles sont le fruit de l'avènement du citoyen et incarnent l'essence de la Nation républicaine, constituées d'individus souverains.

Face aux politiques de destruction de l'Etat sous l'égide de l'Union Européenne ; cheffe de file du libéralisme transnational contre les peuples et les nations, qui s'incarnent par les destructions progressives et méthodiques des services publics ainsi que des trois fonctions publiques, hospitalière, d'Etat et territoriale, les associations se retrouvent dans une situation d'effet de ciseaux : de plus en plus sollicitées pour assurer des missions de service public ou répondre à des besoins sociaux que l'Etat délaisse ; elles font dans le même temps face aux politiques d'austérité budgétaire. Faire toujours plus avec toujours moins de moyens. Toujours plus d'objectifs, d'indicateurs de résultats, de dialogues de gestion avec l'Etat, d'appels à projet annuels, pour moins de moyens, des postes précarisés, des personnels désormais hors statut de la fonction publique pourtant pour des missions

d'intérêt général. Le sport et l'éducation populaire font face à de très grandes difficultés. Ne parlons pas des associations d'éducation désormais pour certaines sous emprise idéologique d'organisations intégristes qui défendent des positions patriarcales les plus rétrogrades. Où est la garantie de la puissance publique ?!

Ainsi, pour la CGT, la Conférence Régionale de la vie Associative, doit non seulement apporter clarification sur ce que peut développer et les actions que peut porter le tissu associatif mais aussi réfléchir à réintégrer les activités associatives qui relèvent des missions de service public au sein des 3 fonctions publiques selon les activités menées. Cela concerne particulièrement les emplois associatifs du secteur sanitaire et social soit environ 30.000 qui au lieu d'être financés avec le dispositif CAP Asso, pourraient être des dépenses de fonctionnement pour mener une politique structurée durable. Pour cela, il faut rompre avec le Pacte de Cahors !

Pour la CGT, il faut revenir à un Etat fort au service des intérêts de la population et de la Nation. Un Etat stratège, avec une planification et une gestion prévisionnelle, des politiques publiques impliquant des moyens dédiés et sanctuarisés. Il faut rompre avec la méthode des appels à projets qui fra-

gilisent les structures et les personnels.

Que de stratégie financière et budgétaire pour maintenir des services et des postes, autant de moyens qui pourraient être déployés pour la production et le développement des services eux-mêmes.

L'Etat, la Région, les Collectivités doivent mettre en œuvre leurs politiques en garantissant des moyens à ceux qui les déploient concrètement. Ceux qui réalisent les activités les plus utiles à la population, se retrouvent malheureusement trop souvent à être bien peu considérés et rétribués.

Rien ne doit être trop beau pour l'intérêt général. Quant aux intérêts particuliers ou communautaires, ils ne doivent pas avoir leur place dans la politique publique.

L'avis du CESER met en avant des sujets que la CGT partage comme les délais trop courts pour aller au bout d'une réflexion consensuelle, l'implication de l'Etat et l'inquiétude du fonctionnement par appel à projet. Pour autant, le CESER est favorable au développement du tissu associatif qui maintient les salarié-es dans des situations précaires et incertaines.

Nous nous abstiendrons sur cet avis.

**AVIS SUR LA COMMUNICATION DE LA RÉGION:
« EMPLOI ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »
LA RÉGION CVL S'ENGAGE »**

Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT



Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Con-
seillers-ères,

Au préalable, la CGT rappelle que le sujet de l'emploi porte sur le droit fondamental au travail. Les conditions, le contenu et la reconnaissance du travail par un salaire définit dans une grille de rémunération est le socle de nos actions revendicatives.

A partir de ce préalable, la CGT a un regard critique sur le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée ».

En effet, pour les instigateurs de celui-ci, il s'agit de rediriger les « coûts » de la privation d'emploi, estimés à 43 milliards d'euros par an.

A savoir :

- ◆ « manque à gagner d'impôts » concernant les chômeurs non imposables,
- ◆ « dépenses sociales » versées comme les APL, le RSA, l'AAH...,
- ◆ « dépenses liées à l'emploi » comme le versement de l'ASS, formation professionnelle ou accompagnement,
- ◆ « coûts induits » par le chômage (logement, santé, délinquance...)

Ce financement assimile d'un côté l'impôt qui ressort des missions de l'Etat et de l'autre des allocations au moyen des cotisations sociales des travailleur-ses.

Il s'agit donc de rémunérer des travailleur-ses avec des revenus issus des caisses de la Sécurité sociale, récupérées par l'Etat, pour être versées au Fonds national de l'expérimentation, qui verse à « l'entreprise à but d'emploi » de chaque territoire le montant de 100 % du SMIC.

Somme qui devrait être modulée en prenant en compte le chiffre d'affaires réalisé par les travaux solvables mais comme le souligne l'avis du CESER, le modèle économique de ces EBE est fragile !

Par ailleurs, après 3 ans d'expérimentation, ce que craignait la CGT s'avère être la réalité.

Le dispositif met en avant des activités en concurrence avec les emplois de la fonction publique (entretien d'espaces verts ou de l'espace public, d'entretien des cimetières, de médiation dans les transports) mais aussi avec des TPE tels que pompiste, lavage de voitures, photocopie, rénovation de façade, etc.

De plus, faute de convention collective, il ne permet pas la reconnaissance des qualifications ni de progressions salariales.

La formation est quasiment inexistante et la flexibilité est la règle, qu'elle soit liée au peu d'heures effectuées ou à la modification des tâches et des activités.

Sans compter que le Service Public

de l'Emploi est cantonné au rôle de « pourvoyeur » de liste de privés d'emploi éligibles au dispositif. Quant aux résultats, en 3 ans d'expérimentation, sur 11 « entreprises à but d'emploi » créés, majoritairement sous statut associatif, seulement 742 personnes en emploi, soit 22 par an.

L'avis du CESER porte des inquiétudes sur le dispositif que la CGT partage.

Il confirme la nécessité d'avoir des professionnels reconnus pour l'accompagnement dans le retour à l'emploi et pour la CGT c'est le rôle des agents du Service Public de l'Emploi.

Il encourage à la généralisation à laquelle la CGT est opposée.

Un tel sujet soumis à avis du CESER aurait mérité plus de temps pour partager nos réflexions au regard des 10 territoires expérimentaux.

Le travail consensuel mérite débats et ne peut souffrir de travailler en urgence : envoi des rapports le 26/04 pour passage en 3^{ème} commission le 27/04 et un avis présenté au bureau le 2/05.

Ça laisse peu de temps de préparation !

La CGT s'abstiendra considérant que le débat n'a pas eu lieu dans les meilleures conditions.

CONTRIBUTION DU CESER SUR L'A154

Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Vice-Président,
Madame La Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseil-
lés-ères,*

Tout d'abord, ce projet de mise en concession de la RN 154 nous interpelle sur le temps de mise en œuvre :

Alors, que le CESER a donné un avis en 2009, le sujet revient en débat dans cette instance car il a été saisi par les citoyen-nes au travers d'une pétition.

Ainsi, comme beaucoup de Conseiller-res, la CGT s'interroge sur la pertinence des études vieilles de plus de 3 ans et considère qu'il est impensable de laisser aux candidats les hypothèses de trafic pour tenir compte des transformations sociétales induites par la lutte contre le changement climatique. Ils n'auront pas intérêt à envisager une baisse du trafic routier pour garantir leur taux de rentabilité. Les intérêts privés du concessionnaire divergent de l'intérêt public. Ils seront juge et partie.

De plus, comme il est écrit dans le rapport, la subvention, estimée à 55,7M€ répartie à 50/50 ; Etat et Département- Chartres Métropole-Dreux, sur la base des coûts estimés en 2016, risque d'être très

insuffisante. Sachant que l'Etat a déjà annoncé qu'il n'augmenterait pas son financement, les collectivités risquent elles aussi de ne pas augmenter leurs subventions, il y a fort à craindre que le reste du financement soit à charge des usagers.

Pour exemple : la future autoroute A69 Toulouse-Castre longue de 54 kms, dans les cartons elle aussi depuis 40 ans, qui sera mise en service en 2025 et dont la concession vient d'être attribuée à NGE.

Le tarif aller simple entre Castre et Vefeil est annoncé à plus de 8€. Coût auquel il faut ajouter 1,60€ pour la portion de l'A68 pour rejoindre Toulouse soit près de 20€ pour un aller-retour. Ce sont les usagers qui risquent une fois de plus de payer.

Les préconisations du CESER qui valident la proposition du Département d'Eure et Loire de soulager les dépenses de péages pour les abonnés-es en leur allouant une compensation, qui serait majorée pour les véhicules verts ne peuvent avoir l'approbation de la CGT car cela conduit à faire peser sur les Collectivités la garantie du taux de profitabilité négocié avec le concessionnaire.

Par ailleurs, tout comme l'envisage le rapport sur l'A154, les tarifs exorbitants risquent de détourner les poids lourds et de les renvoyer sur les routes secondaires et les villages traversés qui perdraient une certaine sérénité

Enfin, la CGT ne croit pas que les zones d'activités le long de l'A154

seront maîtrisées. Il suffit de regarder l'évolution de la zone de POUPRY à la sortie d'ARTENAY (A 10).

Que dire des inquiétudes sur le tracé projeté qui passe dans des zones de captages protégées alimentant en eau potable l'agglomération de Dreux, de la défiguration de la Vallée de l'Eure et des vues sur la cathédrale et la division de communes !

Si la CGT partage en grande partie les questions et incertitudes posées dans cette contribution, elle note que le CESER a pris acte de la DUP pour bâtir celle-ci, alors que la saisine citoyenne demandait au CESER de « bien vouloir examiner la possibilité de conserver comme bien public les routes nationales de notre région. » Notamment la RN154 objet de la réflexion.

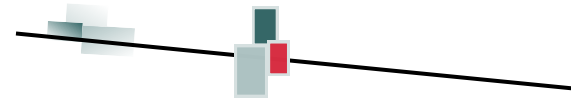
La mise en concession ne va pas participer au report modal alors que le 6ème rapport du GIEC affirme un changement climatique généralisé et rapide, qui ne cesse de grandir et des effets cataclysmiques si nous ne changeons pas.

S'appuyer, dans un premier temps sur le plan de relance de la ligne fret Orléans-Orgères, pour pousser à l'ouverture Orgères-Voves et ensuite au service voyageur Orléans-Chartres et mettre en 2x2 voie les tronçons manquants avec contournement de Chartres et Dreux sont pour la CGT, des projets que le CESER aurait pu pousser en soutenant la demande des pétitionnaires de maintenir la RN154 dans le réseau des routes nationales.



AVIS SUR LA FEUILLE DE ROUTE DE LA POLITIQUE SPORTIVE RÉGIONALE DE LA RÉGION CVL

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT



*Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Con-
seillés-ères,*

Pour la CGT, le sport et les pratiques sportives sont un des aspects de la sociabilisation et du développement des Humains depuis l'aube des temps.

Ces pratiques ont participé à l'avènement des civilisations complexes et évoluées du passé, comme de celles d'aujourd'hui. Même les sports individuels nécessitent un minimum de collectif, au moins pour avoir des concurrents, seuls quelques sports solitaires restent à la marge.

Les sports collectifs et individuels, d'ailleurs, ne s'opposent pas. Si l'un facilite par la cohésion collective, le vivre ensemble de manière directe, l'autre permettant d'être bien dans sa peau, permet de fait d'être bien avec les autres.

La CGT Région Centre Val de Loire, ayant un représentant à la Conférence Régionale du Sport, elle sait à



quel travail herculéen la CRS s'emploie pour faire avancer le sport en direction de toutes et tous, amatrices(teurs) ou professionnelles (els), mais aussi sous différents aspects : la santé via le sport, le respect d'autrui via le sport. Cette pratique sociétale, qu'est le sport, ne connaît ni frontière, ni nature précise, ce qui en fait le sel.

La CGT a bien noté la volonté de proposer le sport et ses pratiques pour tous les âges, à différents moments de la vie et dans différents lieux. Dans les clubs, les associations, les Comité Sociaux d'Entreprises ou tout simplement entre amis partout la CGT soutien celles et ceux qui permettent l'accomplissement des pratiques sportives. Pour le plaisir ou pour la gagne (au sens le plus sein de terme), la CGT valide l'utilisation de Jeux Olympiques comme créateur d'émulation, de motivation, pour encourager au sport.

Point négatif au tableau, cette échéance olympique sera, comme trop souvent, une immense vitrine pour les sponsors et un gouffre financier pour les citoyens.

Dans le cadre du sport santé, la CGT, encourage l'avènement de structures locales et à taille humaine où les usagers pourront pratiquer à leur rythme, en pre-

nant en compte leurs spécificités personnelles.

Pour ce qui est du sport dans le cadre du travail, la CGT, invite la Région à se rapprocher des CSE, des Comité d'Œuvre Sociales et Culturelles, des CGOS ou encore des amicales du personnel car des projets sont parfois existants ou à l'étude quant à des activités sportives durant la pose méridienne, ou après la journée de travail. Ce qui, en plus de favoriser les pratiques sportives, participerait à l'amélioration de la santé de toutes et tous.

La CGT invite, encore, l'exécutif régional à s'intéresser aux pratiques sportives en EHPAD, il manque des personnels pour faire ses animations dans de trop nombreux établissements, car quand vient l'hiver d'une vie il est vital de maintenir la vivacité des corps afin de limiter les chutes et leurs impacts pour les personnes âgées dans leur vie quotidienne.

En conclusion, la CGT affirme son soutien aux pratiques sportives vecteurs civilisationnel de vivre bien ensemble.

La CGT votera favorablement l'avis.

